



CAPEB Grande Couronne Île-de-France
Seine-et-Marne - Yvelines - Essonne - Val-d'Oise

DÉFE  DRE
LE M  DÈLE
DE L'ENTREPRISE
ARTISA  ALE
 U BÂTIMENT
SUR TOUS
 ES TERRITOIRES



À la CAPEB Grande Couronne Île-de-France, nous n'avons qu'un seul mot d'ordre :
faire de notre collectif une force pour défendre le modèle
de l'entreprise artisanale du bâtiment.
Vous êtes chef d'une entreprise artisanale du bâtiment ?
Rejoignez-nous ! et soyons encore plus forts ensemble.



Thierry LAUREAU,
Président de la CAPEB
Grande Couronne Île-de-France

La CAPEB est l'organisation professionnelle représentative des entreprises artisanales du bâtiment.

Votre CAPEB Grande Couronne Île-de-France est au service de ses adhérents. Elle vous conseille, vous informe au quotidien et assure votre représentation sur l'ensemble du département. Juridiquement et financièrement indépendante, elle mène tout au long de l'année de grandes actions pour défendre vos intérêts, pour vous sensibiliser sur les questions qui peuvent avoir un impact sur l'exercice de votre métier ainsi que des actions pour promouvoir l'artisanat du bâtiment.

Des artisans du bâtiment au service des artisans du bâtiment

Un réseau fort de près de 3 000 hommes et femmes, des artisans, conscients de l'intérêt collectif et déterminés à assurer la défense de leurs collègues et à les représenter. Des artisans militants qui ont su s'entourer de collaborateurs compétents pour mener efficacement leur mission syndicale.

La CAPEB en 3 chiffres:

1ère
organisation patronale
de France, tous secteurs
confondus en nombre
d'entreprises

96 %
des entreprises
du bâtiment représentées

61 000
entreprises adhérentes
représentées

VOUS

accompagner

dans toutes les étapes de création et de développement de votre entreprise

Créer une entreprise artisanale, la développer, se former et former ses salariés, gérer ses relations avec les banques, ses assurances... Ce n'est pas simple et pour y parvenir il est important d'être accompagné(e).

Pour cela nous vous proposons les services nécessaires au bon développement de votre entreprise.

EN BREF, NOS SERVICES EN 6 GRANDES THÉMATIQUES :

Je crée mon entreprise

Je gère mon entreprise

Je gère mes salariés

Mon conjoint & moi

Je développe mon entreprise

Je bénéficie d'avantages

QUELQUES-UNES DE NOS VICTOIRES :

Raccourcissement du délai de publication des Index BT.

Disparition progressive - sur 10 ans - de la Déduction Forfaitaire Spécifique évitant un surcoût important et brutal pour les entreprises.

Échelonnement sur 10 ans (au lieu de 6) des remboursements des PGE (Prêts Garantis par l'État).

VOUS

permettre de défendre

vos intérêts économiques et sociaux

Au quotidien et derrière chaque artisan(e), il y a une CAPEB qui se bat pour défendre vos droits et les faire valoir. Notre rôle est de conforter votre activité dans un contexte économique menaçant (hausse des coûts des matériaux et des équipements, hausse des coûts de l'énergie, difficultés d'approvisionnement...) et de booster les travaux de rénovation énergétique en donnant aux donneurs d'ordre, et notamment aux particuliers, les moyens de les financer.

VOUS

faire bénéficiaire

de la force d'un réseau national,
implanté dans chaque région et
chaque département

UN RÉSEAU, STRUCTURÉ
ET EFFICACE, PRÉSENT
SUR TOUT LE TERRITOIRE :

1 CAPEB nationale

12 CAPEB régionales

qui assurent la représentation et la
défense des entreprises artisanales
dans les instances régionales.

93 CAPEB départementales

en contact direct avec les adhérents
pour les informer et les conseiller.
Les CAPEB départementales
apportent à leurs adhérents différents
services pour les accompagner dans
leur développement d'entreprise.
Elles sont autonomes et
financièrement indépendantes.

QUELQUES-UNES DE NOS VICTOIRES :

Augmentation des prises en charge
des formations des artisans et
des conjoints collaborateurs par
le FAFCEA.

Prolongation des **aides à l'embauche
des apprentis et alternants.**

Revalorisation des contributions
FEEBAT aux formations en efficacité
énergétique pour réduire le reste à
charge des entreprises.

VOUS

faire profiter

d'une politique
**ambitieuse et innovante
de formation professionnelle**

Pour nous, la défense et la représentation des entreprises artisanales
du bâtiment s'appuient en particulier sur la culture de leur excellence.
Il s'agit donc d'y attirer les talents, de les fidéliser en leur permettant
de s'y épanouir mais aussi de former les artisans et salariés pour
répondre aux nouvelles pratiques et aux nouveaux défis.

VOUS

permettre d'être informé

sur les évolutions du métier,
qu'elles soient techniques
ou réglementaires

Notre rôle est de défendre la place des entreprises artisanales face aux pouvoirs publics et aux évolutions du marché. Cela passe entre autres par la transmission d'informations et des échanges entre pairs, que ce soit dans le cadre de réunions thématiques, de groupes de travail ou d'événements professionnels annuels comme les Journées Professionnelles de la Construction.

QUELQUES-UNES DE NOS ACTIONS :

Veille commerciale gratuite en marchés publics personnalisée pour les entreprises adhérentes inscrites par les CAPEB départementales.

Mise en place d'un groupe de travail avec les pouvoirs publics et les partenaires locaux pour vous permettre d'accéder aux Zone à Faibles Émissions (ZFE).

Incitation des partenaires de la CAPEB via une déclaration commune à prévenir les entreprises des hausses de prix dans un délai d'un mois.

QUELQUES-UNES DE NOS VICTOIRES :

Création de la marque « ECO Artisan® », qui est une qualification RGE inscrite dans la nomenclature Qualibat et qui permet de faire bénéficier vos clients des aides à la rénovation énergétique.

Relèvement à 100 000 € du seuil des marchés publics de gré à gré

Déploiement du programme OSCAR pour accompagner les entreprises dans la gestion des dossiers CEE.

NOUS

donner les moyens

de relever les défis économiques
environnementaux et sociétaux
auxquels nous faisons face

Défis environnementaux, sociétaux, économiques, numériques... Ces défis collectifs sont immenses. Les entreprises artisanales du bâtiment ont les clés pour les relever mais de nombreux freins restent à lever. Nous nous y employons. Rejoignez le mouvement !

8 MEMBRES
DU BUREAU CONFÉDÉRAL

Jean-Christophe Repon
Président Confédéral

Corine Postel
Première Vice-Présidente en charge des questions sociales

David Morales
Vice-Président en charge des questions économiques

Gilles Chatras
Vice-Président en charge du Réseau

Laure Vial
Secrétaire Confédérale

Thierry Ravon
Secrétaire Confédéral adjoint

Christophe Bellanger
Trésorier Confédéral

Francis Mathieu
Trésorier Confédéral adjoint

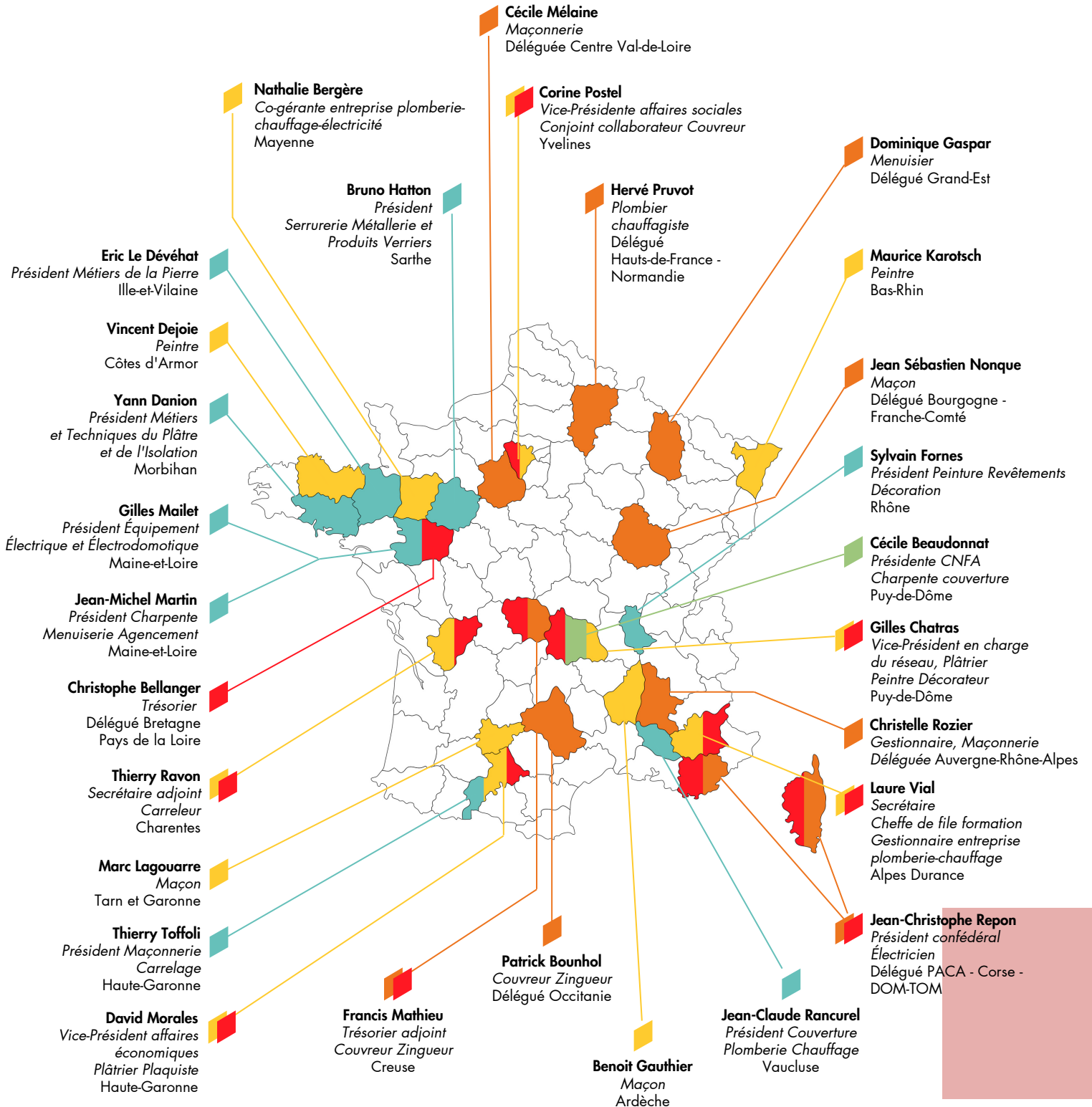
8 MEMBRES
DU BUREAU CONFÉDÉRAL

8 ÉLUS
AU TITRE DES RÉGIONS

10 ÉLUS
À TITRE INDIVIDUEL

8 ÉLUS
AU TITRE DE PROFESSIONS

1 ÉLUE
AU TITRE DES FEMMES D'ARTISAN



Face aux grands groupes de notre secteur et à leurs superprofits, nous sommes une force de poids. En nombre, car tous ensemble nous sommes aussi nombreux. Économiquement, car tous ensemble nous représentons la moitié du chiffre d'affaires du secteur.

**LA CAPEB DÉFEND LE MODÈLE DES TPE :
DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ,
À TAILLE HUMAINE,
DANS UN ENVIRONNEMENT
ÉQUITABLE QUI FAVORISE
LEUR RÉUSSITE ÉCONOMIQUE**

Notre priorité, c'est de libérer les artisans et chefs d'entreprise de leurs contraintes pour **encourager l'esprit d'initiative et d'entreprise !**

La CAPEB défend un artisanat indépendant en contact direct avec sa clientèle. Elle s'oppose à ce que les entreprises artisanales du bâtiment deviennent des sous-traitantes exclusives de grands groupes, de réseaux ou de plateformes. **Elle milite pour l'égalité des chances** dans l'accès aux marchés.

La CAPEB se bat contre toutes les formes de concurrence déloyale : contre les entreprises à bas coût (« low cost »), contre le travail détaché, contre le travail illégal, contre « l'éco-délinquance » et contre les inégalités entre petites et grosses entreprises... Elle défend le principe : « même statut, mêmes droits, mêmes devoirs ! »

**LA CAPEB ACCOMPAGNE LES TPE
FACE AU DÉFI DU SIÈCLE :
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS**

30 millions

de logements à rénover d'ici 30 ans :
les artisans du bâtiment en 1re ligne
pour relever ce défi considérable.

« **Notre message est clair :
la transition énergétique ne se fera pas
sans les entreprises artisanales
du bâtiment. Prenons les décisions
pour qu'elles puissent jouer
pleinement ce rôle.** »

3 propositions phares de la CAPEB :
Généraliser la TVA à 5.5 % sur tous les travaux de rénovation. **Faciliter la mise en oeuvre des groupements momentanés d'entreprises** (adoption d'un dispositif législatif réformant les Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) pour faciliter l'accès de nos entreprises à des travaux de plus grande ampleur et pour répondre aux attentes de nos clients sur la rénovation énergétique globale). **Créer un prêt garanti "vert"** Financement de l'investissement colossal que demande la rénovation énergétique afin de tenir les objectifs que la France s'est fixés en matière de rénovation.

**LA CAPEB OEUVRE ACTIVEMENT
À LA PROMOTION DES MÉTIERS
DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT**

Pour être en capacité de répondre aux défis auxquels fait face l'artisanat de bâtiment, les besoins en recrutement sont très importants. La CAPEB travaille activement pour faire savoir au plus grand nombre qu'il fait bon vivre dans l'artisanat du bâtiment et que ces métiers jouissent d'atouts encore trop méconnus qui correspondent pourtant aux aspirations des nouvelles générations.

Le rapprochement et l'alliance pérenne avec ces générations est l'une des clés qui permettra aux entreprises artisanales du bâtiment de relever les défis actuels et futurs.



JEAN-CHRISTOPHE REPON

Président de la CAPEB

Electricien dans le Var engagé
à la CAPEB depuis 1995

À la CAPEB, les artisans du bâtiment trouvent dès qu'ils en éprouvent le besoin, un soutien dans la gestion de leur entreprise et de leur chantier au quotidien, par l'accès à des services personnalisés et à un collectif d'artisans du bâtiment avec qui échanger.

Rejoindre la CAPEB, c'est trouver des solutions pour simplifier son quotidien d'entrepreneur. Des solutions techniques pour faire face à l'évolution de son métier et organisationnelles pour conserver des marchés.

Enfin, la CAPEB rassemble des personnes sur tous les territoires qui partagent les mêmes valeurs de proximité, de convivialité et d'écoute.

Nous sommes les seuls à vous proposer d'intégrer un collectif d'artisans du bâtiment au service des artisans du bâtiment.

« Rejoignez-nous pour que nous soyons demain encore plus forts ensemble. »

En adhérant à la CAPEB, vous participez à la reconnaissance des entreprises artisanales pour vous faire entendre et pour avoir plus de poids dans le secteur du bâtiment. Vous participez à la réussite collective des entreprises artisanales, en plus de votre réussite individuelle en tant que chef(fe) d'entreprise.

Rejoignez le mouvement ! www.capeb.fr/adhesion

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment 2, rue Béranger - 75003 Paris - Tél : 01 53 60 50 00
Mail : capeb@capeb.fr - www.capeb.fr - www.artisans-du-batiment.com